

QUE madame Claudia Goulet, directrice des finances et de la performance, Egzakt inc., soit nommée membre du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Christian L. Van Houtte;

QUE madame Claudia Goulet soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56712

Gouvernement du Québec

Décret 1204-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage

ATTENDU QUE la Société québécoise de récupération et de recyclage est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 773-2011 du 4 juillet 2011, madame Johanne Gélinas a été nommée membre et présidente du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1190-2009 du 18 novembre 2009, mesdames Cynthia Biasolo et Monique Laberge ainsi que monsieur Richard Legendre ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1190-2009 du 18 novembre 2009, madame Isabelle Perras ainsi que messieurs François Goyette et Gaëtan Laflamme ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1203-2011 du 30 novembre 2011, madame Claudia Goulet a été nommée membre du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage;

- madame Johanne Gélinas, présidente;
- madame Cynthia Biasolo;
- madame Claudia Goulet;
- monsieur François Goyette;
- madame Monique Laberge;
- monsieur Gaëtan Laflamme;
- monsieur Richard Legendre;
- madame Isabelle Perras;

QUE les décrets numéros 1190-2009 du 18 novembre 2009, 773-2011 du 4 juillet 2011 et 1203-2011 du 30 novembre 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56713

Gouvernement du Québec

Décret 1205-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec

ATTENDU QUE la Société des établissements de plein air du Québec est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 947-2011 du 14 septembre 2011, le docteur Daniel Deslauriers a été nommé membre et président du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 209-2010 du 17 mars 2010, mesdames Deborah Hook et Khatéré Talai ainsi que messieurs Hughes T. Poulin et André Roy ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 209-2010 du 17 mars 2010, mesdames Anne Dupéré et Nicole Perrault ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 947-2011 du 14 septembre 2011, madame Carole Boisvert a été nommée membre du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec :

- D^r Daniel Deslauriers, président;
- madame Carole Boisvert;
- madame Anne Dupéré;
- M^e Deborah Hook;
- madame Nicole Perrault;
- M^e Hughes T. Poulin;
- monsieur André Roy;
- madame Khatéré Talai;

QUE les décrets numéros 209-2010 du 17 mars 2010 et 947-2011 du 14 septembre 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,

GILLES PAQUIN

56714

Gouvernement du Québec

Décret 1206-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration d'Investissement Québec

ATTENDU QUE Investissement Québec est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1144-2010 du 15 décembre 2010, M^e Jean Bazin a été nommé membre et président du conseil d'administration d'Investissement Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1144-2010 du 15 décembre 2010, mesdames Gisèle Desrochers, Diane Lanctôt et Monette Malewski, M^{es} Hélène Lévesque et José P. Dorais ainsi que messieurs René Roy et Michel Tremblay ont été nommés membres du conseil d'administration d'Investissement Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 72-2011 du 9 février 2011, madame Claudine Roy et monsieur Pierre Barnès ont été nommés membres du conseil d'administration d'Investissement Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration d'Investissement Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration d'Investissement Québec :

- M^e Jean Bazin, président;
- monsieur Pierre Barnès;
- madame Gisèle Desrochers;
- M^e José P. Dorais;
- madame Diane Lanctôt;
- M^e Hélène Lévesque;
- madame Monette Malewski;
- madame Claudine Roy;
- monsieur René Roy;
- monsieur Michel Tremblay;